

**Motion de Mmes Evelyne Strubin, Liliane Johner, MM. Robert Pattaroni, Sami Kanaan, Bernard Lescaze, Jean-Pierre Oberholzer et Jean-Pascal Perler:
«Testons le concept du tous d'accord».**

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance
du 28 mai 2001, dans le rapport M-107 A)

MOTION

Considérant:

- la grande capacité de propositions des membres actuels du Conseil municipal;
- le nombre impressionnant de points portés à l'ordre du jour;
- le coût pour la population et la charge de travail supplémentaire occasionnés par les séances extraordinaires;
- que les propositions des membres du Conseil municipal ne présentent pas toutes une haute teneur politique;
- qu'une modification du mode de délibération habituel est à même d'aider à fluidifier le traitement de l'ordre du jour;
- que fréquemment des redites ou des prises de parole superflues alourdissent les débats,

le Conseil municipal décide de modifier l'article 78 du règlement du Conseil municipal, en y intégrant le concept selon lequel, lorsqu'une motion, un projet d'arrêté ou une résolution est signé par tous les groupes siégeant au Conseil municipal et qu'il est prévu que le projet soit renvoyé en commission, seul le rédacteur du texte dispose de 5 minutes pour présenter sa proposition.